

Le président, M. **RIBES Michel**, ouvre la séance à 9 h 40 en présence de :

**Présents(tes)** : Mme **BERTRAND Nadine**,  
: Mrs **BERTRAND Jean-Marie**, **MARTIN Philippe**  
: **SENES Edouard**, **TORRES Jean**  
: **Vérificateur aux comptes** : Mme **SANDRIN Maryse**  
: **Membres de droit MSA** : Mme **CAVILLE Anne**, Mr **CAVAILHES François**,  
**Invitée Présence Verte** : Mmes **BADIA Ginette**,  
**Invitée Union Régionale Languedoc-Roussillon** : Mme **GIRARD Michèle**,  
**Invitée** : Mr **Le Maire de Clairà et son adjoint** :  
**Ketty ALEXANDRE Présidente de FD34**

**Absents excusés** : Mr **DELSENY Jean-Claude**  
Mme **DEMEZIERES Laurence**, Mr **SANCHEZ Robin**

La liste d'émargement est dûment remplie, le quorum est atteint, soit nombre d'inscrits : 14,  
nombre de présents : 9, nombre de pouvoirs : 3

La séance débute à 9h40 sous la présidence de Mr **RIBES Michel**.

Nous vous avons réunis afin de débattre de l'ordre du jour envoyé par courriel.

Le Président remercie Mr **Le Maire** de nous avoir reçu dans sa commune et lui passe la parole.

La correspondante de l'Indépendant était présente.

**Ordre du jour :**

- Introduction de l'Assemblée Générale : Rappel du Procès-verbal de l'AG 2024
- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport SAGA
- Rapport financier • Intervention de la vérificatrice aux comptes de la Fédération départementale
- Cotisation 2026
- Programme et planning 2025
- Présentation et élection des membres au conseil d'orientation
- Questions diverses

Une minute de silence est observée pour les personnes disparues.

Mr le Président remercie le club de Clairac et le président, Jean-Marc HOULNE et le maire de Clairac

Le président présente les membres du conseil d'Administration.

### **Résolutions du jour :**

#### **Résolution n°1 :** Validation du compte-rendu de l'AG de 2024

Le président revient sur le compte-rendu de l'AG 2024 validé par la préfecture.  
Le compte-rendu se trouve sur le site de la Fédération du Roussillon.  
Le vote du compte-rendu est : Contre = 0 Abstention = 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité  
Rappel sur le contenu des statuts de la Fédération du Roussillon : aucun changement des statuts

#### **Résolution n°2 :** Approbation du rapport moral

Le rapport moral est présenté par M. Ribes Michel.  
Le président fait appel aux associations pour l'intégration de nouveaux membres auprès du conseil d'administration de la Fédération du Roussillon.  
Le président remercie les bénévoles qui œuvrent au sein du Conseil d'Administration.

Ce rapport est mis au vote : Contre = 0, Abstention = 0  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **Résolution n°3 :** Approbation du rapport d'activités

Le président regrette qu'il n'y ait eu aucune activité durant l'année 2024.  
Donc il n'y a pas de rapport.  
Résolution sans vote

#### **Résolution n°4 :** Approbation du rapport SAGA

Philippe Martin, référent SAGA départemental, rappelle des points clés sur la gestion des données dans la base de données SAGA et de la délivrance des cartes d'adhérents.

Ce rapport est mis au vote : Contre = 0, Abstention = 0  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Résolution n°5** : Approbation du rapport financier

Le président expose le bilan financier de l'année 2024.

La caisse « espèce » qui existait en 2021, a été supprimée.

Le solde de caisse de 15000 € n'est pas une aberration car il faut assurer les provisions courantes, un peu plus de 7000€, et la même somme pour les activités courantes.

La trésorerie est solide.

La cotisation était restée à 8€.

La demande de subvention auprès de la MSA a été suspendu à partir de 2024. Les conditions d'attributions des subventions avec l'Aude est différente de celle des PO. Le président souhaite avoir un contact avec la MSA à ce sujet.

Frais de remboursement des déplacements : la Fédération Nationale applique le barème des impôts à 0,42€ le Km dans la plage d'un maximum de 1000 Km.

Le Président utilise l'application « Via Michelin » pour ses notes de frais.

Ce rapport est mis au vote : Contre= 0, Abstention= 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Résolution n°6** : Approbation du rapport de la vérification aux comptes

La vérificatrice aux comptes arrêtant sa fonction, c'est le Président Michel Ribes qui assure cette fonction depuis le 1 Janvier 2025.

Ce rapport est mis au vote : Contre = 0, Abstention = 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Résolution n°7** : Cotisation 2025

Les augmentations demandées par les partenaires historiques seront prises en compte par la Fédération du Roussillon et n'affecteront pas la cotisation 2026 donc qui n'augmentera pas et restera à 8€.

Cette résolution ne produit pas de vote.

**Résolution n°8 : Election des membres du Conseil d'Administration**

Le président rappelle que les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de trois (3) ans.

Le Président félicite les bénévoles qui ont œuvrés pour la Fédération et les remercie.

Les personnes suivantes remettent leur fonction au vote de l'assemblée sont :

Mme BERTRAND Nadine, trésorière ;

Mr BERTRAND Jean-Marie, secrétaire adjoint ;

Mr Martin Philippe, secrétaire ;

Mr RIBES Michel, président ;

Mr SENES Edouard, président adjoint **qui ne se représente pas** ;

Mr TORRES Jean, assesseur **qui ne se représente pas.**

Le président fait appel aux âmes de bonnes volontés afin d'intégrer le conseil d'Administration de la Fédération du Roussillon afin de le renforcer et d'y apporter de nouvelles compétences.

Présentation des personnes voulant faire parties du CA :

Mme YNESTA Carole

Mr SARRAT Claude

Le vote qui est fait à main levée confirme l'acceptation d'élection de ces 6 personnes.

Résultat du vote : Contre = 0, Abstention = 0

Ces 6 personnes sont intégrées au Conseil d'Administration à l'unanimité.

Nous sommes donc 7 personnes au conseil d'administration après vote à savoir : Mmes BERTRAND Nadine et YNESTA Carole, Mr BERTRAND Jean-Marie, Mr HOULNE Jean-Marc, Mr Martin Philippe, Mr RIBES Michel et Mr SARRAT Claude.

Une personne étant manquante, Mme YNESTA Carole, le Président choisit d'envoyer un message à ces 7 personnes de façon à ce qu'elles choisissent la fonction à laquelle elle désire accéder.

Les postes principaux, désignés par le président, sont : Président, Secrétaire, Trésorier.

Le poste de Référent SAGA est également à pourvoir pour la gestion de nos adhérents.

**L'élection du bureau sera effective au cours de la 1<sup>ère</sup> réunion du nouveau Conseil d'administration avant la fin mai 2025.**

Proposition de Mr SARRAT Claude d'effectuer les réunions de la Fédération en visio-conférence : à voir au fur et à mesure des réunions.

**Résolution n°9 : Planning des manifestations annuelles de la Fédération du Roussillon**

Cette année aucune activité ne sera proposée par la Fédération.

Le Président revient sur l'échec du voyage du Puy du Fou. Il regrette amèrement l'annulation de ce voyage.

Le concours de pétanque, qui était réalisé par la Fédération du Roussillon les années précédentes, sera supprimé pour cette année par manque de bénévoles.

Il serait souhaitable que les associations se mobilisent un peu plus au sein de la Fédération du Roussillon.

Le Président revient aussi sur l'AG qui avait été proposée en Espagne sur 2 jours et qui a été annulée par manque de présents.

Projet association de Madagascar : une balade de plaisir dans le Conflent pour passer 2 nuits en village VTF. Le tarif sera proposé en fin d'année sur une base de 50 personnes dans le courant septembre 2026.

Rappel sur les activités de l'ANCV pour lesquelles des remises sont accordées.

Cette résolution ne produit pas de vote.

### **Résolution n°10 : Questions diverses**

Les repas de l'AG sont payants cette année pour tous les participants.

Pour les personnes présentes aujourd'hui, si ces personnes désirant rester pour le repas et n'ayant pas payées leur repas, le Président actuel décide d'offrir le repas.

#### Question de Mr SENES Edouard :

Pourquoi supprimer la triplète départementale ?

Réponse du président : il faut répartir les frais et que les associations ou partenaires qui ont une triplète doivent se faire connaître (coût 2024 : 1200€). Le président propose une solution mixte à savoir une participation des joueurs, de l'association, complétée par la Fédération (jusqu'à 2500€).

Prise de parole de Mme Michèle Girard qui présente les triplètes de L'UR et déplore que ce serait dommage que les PO ne soient pas représentés.

Au niveau de l'Hérault il y a un règlement intérieur qui précise que lorsqu'une triplète a gagné 2 fois, elle ne peut plus participer pendant 3 ans.

Le Président actuel explique que ce ne serait pas logique que tous les frais soient supportés par la Fédération. Le nouveau président prendra les décisions nécessaires.

Le Président actuel ne présentera pas de triplète cette année.

Cette résolution ne produit pas de vote.

La séance ne produisant plus de questions, la séance est levée à 11 h40.

Le Président :

Le secrétaire :

